



TERRAINS DISPONIBLES



HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
2 ÉTAGES
Hauteur minimale : 6,5 m
Hauteur maximale : 10 m

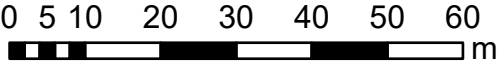
La résidence doit comprendre un garage attenant
ou intégré formant 11 m minimum de façade total
ou un logement au rez-de-chaussée.

RÉVISIONS

- 25-07-2022 (M. F.), terrains 38 et 42,
rue Josephat-Méthot
- 26-01-2026 (M. F.), note 40 règlement de zonage
- 30-04-2026 (M. F.), terrain 30, rue Josephat-Méthot
- 15-05-2026 (M. F.), terrain 26, rue Josephat-Méthot

**PLAN DE VENTE
RUE JOSEPHAT-MÉTHOT**

FEUILLET 1/1



Échelle : 1 :1 000



Date : 16-03-2021
Produit par : Marie-Claude Dubé
Vérifié par : Denis Tétreault

Projection : Nad 83 MTM 6